



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/10/2023
Application agréée E.legalite.com
99_DE-073-217300631-20230928-DM032_23-D
DE LA SAVOIE
Arrondissement
d'Albertville 1
Canton n° 3

Séance du 29 septembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Anaïs CURTILLAT, Evelyne PELLICANO.

Ayant donné pouvoir :

Bernadette AMIEZ à Ginette FALCOZ-RIGOTTI

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Anaïs CURTILLAT à Emmanuel DI LUZIO

Evelyne PELLICANO à Régine VIBERT

Monsieur Samuel DELTOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°032/23 – RAPPORT 2023 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CA ARLYSÈRE.

La commune de Cevins est membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée au 1er Janvier 2017 qui a notamment procédé à la création de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Commission dans laquelle chaque Commune est représentée par au moins un élu municipal.

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre les communes et la CA Arlysère afin de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes.

La CLECT s'est réunie le 15 juin 2023 pour évaluer les restitutions de compétences et de charges à certaines communes concernant certains équipements sportifs qui ont été restitués aux communes, et a établi un rapport qui doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente ce rapport aux conseillers. Il précise que ce rapport n'impacte pas la commune de Cevins, qui n'a pas d'équipement sportif concerné par ces restitutions de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport 2023 de la CLECT de la CA Arlysère joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 02/10/2023

Publié le : 02/10/2023

Publié sur le site internet le : 02/10/2023

Le Maire,

Philippe BRANCHE

